

**Le 31 mai 2018 à 20 heures 30**, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 18 mai 2018.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORÉ, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBÉ, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

M. VOT par Mme MERSALI, Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER, M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance :

Mme RAFFAELLI

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Pour la bonne organisation de nos travaux et étant donné certains appels, je précise à l'ensemble des personnes présentes que deux huissiers se trouvent dans la salle et dans le hall en bas. Me Lapie se trouve dans la salle du Conseil Municipal et Me Grassin dans le hall de la Mairie afin que cette séance se passe dans de bonnes conditions. En cas de dégradation, la Ville pourra ainsi faire le nécessaire.

Il convient de désigner un secrétaire de séance. En principe, il revenait au Groupe Communistes et Citoyens de prendre cette fonction. Le Groupe a décliné. Dans l'ordre, la fonction revenait au Parti socialiste qui a décliné aussi.

Il est donc proposé le Groupe Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés. Je vous propose la candidature de Monique Raffaelli. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Monique RAFFAELLI est donc secrétaire de séance.

Je passe à l'information du Conseil municipal sur la modification de la composition des groupes d'élus dans notre Conseil.

J'ai été informé par courrier du 21 mai 2018 de la transformation du Groupe MRC, PRG et personnalités locales par « Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés ». Ce nouveau groupe est composé de moi-même ; Jean-François Banbuck, mon 1<sup>er</sup> adjoint ; Zohra Sougmi, 4<sup>e</sup> adjointe ; Rose Alessandrini, 5<sup>e</sup> adjointe ; Didier Roussel, 8<sup>e</sup> adjoint ; Carole Poisat, 10<sup>e</sup> adjointe ; Ghania Lateb, conseillère municipale déléguée ; Jean-Pierre Petit, conseiller municipal délégué ; Monique Raffaelli, conseillère municipale ; Cécile Boucher, conseillère municipale ; Ludwig Loison-Robert, conseiller municipal.

Par courrier du 29 mai 2018, M. Rousseau m'a informé de sa démission du Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés et de son souhait de siéger en non-inscrit au sein du Conseil municipal.

Par courrier du 31 mai, Mme Benbelkacem m'a informé de sa démission du Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés et de son souhait de siéger en non-inscrit au sein du Conseil municipal.

Par courrier du 30 mai 2018, M. Giblin m'a informé de sa démission du Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre et de son souhait de siéger en non-inscrit au sein du Conseil municipal.

Par courrier du 22 mai 2018, M. Hassani m'a informé de sa démission du Groupe Modem et Centristes et de son souhait de siéger en non-inscrit au sein du Conseil municipal.

Par courrier du 29 mai 2018, le Groupe Modem et Centristes m'a aussi informé du changement de la présidence du groupe au sein du Conseil municipal. À la suite de la démission de M. Hassani, la présidence du Groupe est assurée par M. Aubague et la vice-présidence par Mme Chiboub.

Par courrier du 24 mai 2018, M. Laurent et M. Piard m'ont informé de leur démission du Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés. N'ayant pas reçu de lettre de constitution de groupe, M. Laurent et M. Piard siègent en non-inscrit.

Il convient donc de mettre à jour la composition des différents groupes d'élus du Conseil municipal, conformément à l'article 33 du règlement intérieur du Conseil municipal, je vous demande donc de prendre acte des nouvelles compositions de groupes :

— Pour le Groupe Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et apparentés : moi-même, Carole Poisat, Didier Roussel, Zohra Sougmi, Ghania Lateb, Jean-François Banbuck, Cécile Boucher, Jean-Pierre Petit, Monique Raffaelli, Rose Alessandrini, Ludwig Loison-Robert. Le président de ce groupe est Jean-François Banbuck.

— Pour le Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre : Lina Boyau, Geneviève Étienne El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat. La présidence est assurée par Geneviève Étienne El Malki et la vice-présidence par Laurent Girier.

— Pour le Groupe Communistes, Citoyens, membre du Front de Gauche : Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot. La présidence est assurée par Nadia Mersali-Laloupo.

— Pour le Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes : Bernard Chappellier, Léna Amoura. La présidence est assurée par Bernard Chappellier et la vice-présidence par Léna Amoura.

— Pour le Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre : Colette Khabbaz, Léa Morgant, Pascal Reisser, Arnaud Weber-Guillouet, Rose Marie Loembé. La présidence est assurée par Pascal Reisser la vice-présidence par Léa Morgant.

— Pour le Groupe Modem et Centristes : Bernard Aubague, Nadia Chiboub. La présidence est assurée par Bernard Aubague et la vice-présidence par Nadia Chiboub.

— Siègent en non-inscrits : Vincent Rousseau, Saïd Hassani, Sarah Benbelkacem, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, venus en nombre, avant de commencer ce Conseil municipal, j'ai l'intention de faire naturellement une déclaration. En préambule de cette intervention, je voudrais apporter des précisions sur l'organisation de cette séance du Conseil municipal. En effet, étant donné l'importante affluence attendue et les règles encadrant l'accueil du public pour répondre aux normes de sécurité, nous avons été amenés à prévoir un dispositif permettant aux citoyens de suivre cette séance du Conseil municipal tout en garantissant leur sécurité. J'ai souhaité aussi cette retransmission télévisuelle afin de permettre à chacune et à chacun de suivre les débats de notre Conseil municipal. Cette retransmission est assurée dans le hall de la Mairie, étant donné que cette salle ne peut accueillir que 45 places ce soir.

Vous le savez — et c'est sans doute une des raisons de la participation exceptionnelle à ce Conseil municipal —, j'ai fait l'objet d'une procédure de mise en examen. Cette situation a pu interpeller et amener son lot de questions. C'est légitime. Je souhaite y répondre ce soir, comme je l'ai fait hier avec la presse.

En premier lieu, je veux rappeler qu'à l'exception de la mise en examen qui s'inscrit dans la continuité d'une procédure judiciaire en cours, aucun élément nouveau depuis la perquisition de mai 2017 n'est intervenu. J'en veux pour preuve que l'enquête commence. En effet, les auditions de témoins ont lieu seulement maintenant, un an après la

perquisition et après que j'ai été entendu. Il est nécessaire de rappeler qu'une mise en examen ne vaut en aucun cas culpabilité. Et il est surprenant, pour ne pas dire navrant, que certains aient pu demander publiquement ma démission sans avoir les conclusions de l'enquête en cours. En agissant de la sorte, ces mêmes personnes bafouent un des piliers du droit français inscrit dans la Constitution et dans la Déclaration des droits de l'homme, celui du respect de la présomption d'innocence, et s'autoproclament procureurs ou juges.

Pour ma part, je crois en les institutions de mon pays, en particulier celle de la justice qui est la seule à pouvoir apporter un jugement impartial basé sur des éléments matériels concrets. Or l'enquête en cours repose sur une affaire privée que certains ont voulu transformer en procès politique sur la seule base d'articles de presse et de rumeurs. En effet, cette affaire a fait l'objet d'un déballage médiatico-politique incessant, ne laissant aucun répit à la mesure, colportant tour à tour accusations, faits hasardeux et, parfois même, mensonges. Face à cette couverture médiatique, sachez que je ne combats pas à armes égales, car je suis tenu à un devoir de réserve pour ne pas trahir le secret de l'instruction, même si je déplore que certains aient pu bafouer ce secret.

C'est parce que je sais que la Ville n'est en rien concernée par cette situation que j'ai demandé à ce qu'elle puisse se porter partie civile. Je voudrais préciser de quoi il s'agit exactement car, là encore, il s'est dit tout et n'importe quoi à ce sujet. D'abord, je tiens à rappeler que j'ai refusé la protection fonctionnelle du Maire à laquelle, pourtant, j'aurais pu prétendre. Cela signifie concrètement que j'assume personnellement les frais de ma défense et qu'ils ne seront à aucun moment pris en charge par la Ville.

Se porter partie civile est le moyen pour la Ville de pouvoir défendre ses propres intérêts. Si elle avait eu à subir un préjudice, si un tel scénario devait être établi par la justice et que je sois responsable de ce dommage — je rappelle que l'enquête porte sur la période 2013-2016 —, je devrais alors dédommager la Ville pour ce préjudice. C'est la preuve de ma détermination à démontrer en toute transparence mon innocence sur l'implication de la Ville dans cette affaire. Je dois reconnaître devant notre instance que la violence des insinuations, l'indécence avec laquelle certains ont pris plaisir à traîner mon nom dans la boue, tout cela a été une épreuve difficile, pour ne pas dire éprouvante. Elle a entraîné, il est vrai, une période d'hospitalisation qui m'a été imposée par les médecins.

Contrairement à ce que certains ont pu véhiculer comme fausses informations pour essayer de déstabiliser les Kremlinois, je n'ai pas abandonné ma Ville. La gestion municipale s'est poursuivie normalement pendant mon hospitalisation. À aucun moment durant la période, la Ville n'a été paralysée. Contrairement à ce qui a été dit, un seul Conseil municipal a été annulé car j'étais effectivement hospitalisé. À cet égard, je tiens à remercier une nouvelle fois Jean-François Banbuck, mon 1<sup>er</sup> adjoint, qui a assuré un intérim irréprochable, ainsi que chacun des élus qui a poursuivi son travail dans sa délégation.

Chers collègues, nous avons ce soir à délibérer sur des projets importants pour notre Ville, qui traduisent la mise en œuvre du budget 2018, adopté, je le rappelle, et voté par la majorité municipale. Toutes les délibérations sont importantes. Pour ne citer que les plus représentatives, il y a la convention qui permet la mise en œuvre du skate-park dans le cadre du budget participatif, le dossier de centre-ville vivant qui permet de redynamiser le commerce de notre Ville après l'arrivée récente de Naturalia, par exemple. Il y a aussi les demandes d'autorisation d'urbanisme afin de lancer le projet de parc urbain de centre-ville. Il y a les demandes de subventions aux associations, ce qui représente quatre rapports (Voix et Spectacle, Futsal, EVADEH et la Croix-Rouge pour une subvention de 3 900 euros à la suite des inondations dans notre Département). Le Conseil devra voter ces délibérations. C'est la vie de la municipalité. C'est le contrat passé avec la population : mener le projet pour lequel nous avons été élus.

Après la période de trouble engendré par mon hospitalisation, vous pouvez constater que je suis revenu avec mes pleines facultés. J'ai repris mon activité de maire non sans en avoir naturellement essayé de tenir tous les tenants et aboutissants et non sans y avoir particulièrement réfléchi. J'entends déjà certains — toujours les mêmes — m'accuser à tort de vouloir m'accrocher à mon mandat de Maire pour convenances personnelles. Sachez que c'est un choix fait en mon âme et conscience car j'ai eu une alternative professionnelle à la RATP.

Cette alternative est une vraie liberté. En effet, comme d'autres élus, j'ai une activité professionnelle qui me permet de subvenir à mes besoins matériels. Ce n'est donc pas un choix par défaut, mais un choix par conviction, celle d'être utile aux Kremlinois et à ma Ville du Kremlin-Bicêtre que j'aime. C'est aussi un choix qui répond à toutes celles et tous

ceux — ils sont nombreux, croyez-moi — qui m'ont témoigné leur confiance et m'ont demandé de ne pas les abandonner pour poursuivre la mise en œuvre de notre beau projet de ville.

C'est enfin la garantie de poursuivre une méthode que j'ai initiée dès mon élection comme Maire, basée sur l'écoute et la co-construction. Les ateliers de l'ADN-KB La Fabrique et le budget participatif en sont des exemples. Je cherche en permanence à créer l'échange, le lien, l'engagement de tous pour élaborer un projet de la Ville répondant d'abord et toujours à l'intérêt des Kremlinois.

Je souhaite désormais que chacun fasse preuve de responsabilité. Si certains s'entêtent dans cette stratégie, c'est qu'ils n'ont pas confiance dans la justice de notre pays. Je refuse que des collègues du Conseil municipal soient mes juges. Dans ce cas, chers collègues, il faut être cohérents et aller devant les Kremlinois. Il faut aller devant les Kremlinois car le Conseil municipal n'est pas une instance de justice. Le Conseil municipal n'est pas un tribunal populaire pour ou contre Jean-Marc Nicolle. C'est un Conseil qui doit permettre la mise en œuvre du projet de Ville construit en commun et qui répond aux attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Je vous remercie.

Je vais naturellement solliciter celles et ceux qui souhaitent prendre la parole.

**Jean-François BANBUCK, Maire-adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et apparenté*)**

Chers collègues, mesdames, messieurs, oui, je prends la parole. Je ne vois pas ce qui pourrait m'empêcher de le faire. Je suis président d'un groupe, celui qui compte le plus d'élus. J'ai toute légitimité pour m'exprimer ce soir. Je suis prêt à parier, chers collègues, que, si je vous interrogeais un à un, aucun de vous ne répondrait négativement à la question suivante : êtes-vous républicain ? Pourtant, les semaines qui viennent de s'écouler depuis quasiment deux mois ont montré l'étendue du gouffre entre l'adhésion affichée à ces principes et leur mise en œuvre par un trop grand nombre de membres de ce Conseil et, singulièrement, de la majorité municipale.

L'atmosphère a été électrisée à dessein depuis deux mois. La situation politique ainsi créée aboutit naturellement à l'agitation qui règne au rez-de-chaussée de la maison commune. Je vous en laisse juge, à l'aune de notre devise républicaine — notre belle devise —, « liberté, égalité, fraternité ». La liberté, c'est celle de l'exercice des droits naturels de chaque homme et de chaque femme qui n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ses mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. Et la loi laisse libre tout un chacun d'adhérer et de quitter toute organisation politique. Or qu'entendons-nous depuis deux mois ? C'est que les élus qui, comme Jean-Marc Nicolle, ont choisi de quitter le MRC fin janvier seraient des traîtres et ne seraient plus légitimes pour occuper leur fonction. Cette démission de Jean-Marc Nicolle a été instrumentalisée à des fins politiques par notre ancienne organisation. Qu'est-ce qu'une organisation qui empêche ou qui tenterait d'empêcher ses membres de la quitter ? Ce n'est ni un parti républicain ni un parti citoyen, c'est une secte, mesdames, messieurs. Très peu pour nous. Je suis profondément déçu par ceux des élus qui ont considéré que ce départ constituait pour eux un acte de défiance, comme si l'action que certains d'entre nous mènent ne parlait pas pour nous-mêmes et ne nous mettait pas à l'abri de toutes ces accusations de trahison de nos idéaux politiques.

L'égalité est le deuxième droit du citoyen que le législateur a en effet le droit d'assurer en droit. Que se passe-t-il depuis deux mois ? Jean-Marc Nicolle, le Maire du Kremlin-Bicêtre, est-il traité à égalité avec les autres élus qui sont dans des situations similaires à la sienne ? Nous pouvons faire le tour de la table. Chaque organisation politique ici représentée a, ou a eu, un élu mis en examen. Dans quels cas, chers collègues, avez-vous demandé la démission des élus de votre parti qui sont dans des situations similaires ?

La République, c'est aussi un devoir, le devoir de fraternité. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir. Jean-Marc Nicolle est sorti de garde à vue un vendredi à midi. Dès le samedi matin, le MRC, qui, en une demi-journée, avait soudain découvert de prétendues nouvelles turpitudes, le mettait en cause pour d'autres affaires et n'a eu de cesse, depuis, de demander sa démission, alimentant la presse avec des informations et de prétendues accusations dont moi-même j'ai fait les frais à titre personnel et professionnel. Ma probité professionnelle a été traînée dans la boue par le MRC qui, à travers la déclaration de Jean-Luc Laurent et d'Esteban Piard, parle d'ailleurs de faute.

Dans le cadre de la présomption d'innocence, on ne frappe pas un homme à terre. C'est indécent. Les principes républicains ont été constamment bafoués depuis deux mois. Mais que dire des institutions de la République elle-même que sont la justice et la commune ? La présomption d'innocence a été bafouée en permanence. Le secret de l'instruction, le seul instrument de la présomption d'innocence, a été bafoué notamment par le MRC qui enfreint le secret jour après jour. Je rappelle qu'il n'est pas rare que des élus et des hommes politiques mis en cause bénéficient de relaxes. Il y en a eu, non des moindres et depuis longtemps (Gérard Longuet, Dominique Strauss-Kahn). Dans un autre domaine, Michel Platini, qui a aussi été traîné au tribunal médiatique, vient d'être blanchi par la justice suisse il y a quelques jours.

Depuis deux mois, nous avons donc assisté à une succession de séquences : tout d'abord, un tribunal médiatique ; ensuite, un tribunal politique organisé par une autoproclamée coordination qui s'est érigée en une sorte de cour de justice municipale ; et, lors d'un récent bureau municipal, le MRC, par la voix d'Esteban Piard, réclamait que ce Conseil municipal ne soit non pas consacré aux affaires importantes pour la commune et pour les Kremlinois, mais uniquement à un dialogue entre le Maire et la population, c'est-à-dire un tribunal populaire. Est-ce républicain ? Est-ce citoyen ?

Je répète que, dans le droit français, qui doit être notre loi commune, il n'y a aucun dispositif qui devrait contraindre Jean-Marc Nicolle à quitter son mandat de maire. Si Jean-Marc Nicolle n'est pas au-dessus des lois — et il ne l'est pas, preuve en est que la justice enquête sur des faits qui lui sont reprochés —, il n'est pas en dessous des lois. À quoi cela nous mène-t-il ? Que cherchent à faire les promoteurs de cette cabale ? Je crois, tout simplement, que ces élus cherchent à fragiliser l'institution communale et, finalement, à prendre en otage les Kremlinois en s'érigeant en juges, j'allais dire « en bourreaux », pour obtenir la démission du Maire, en menaçant de boycotter les institutions municipales et de les bloquer après avoir été absents du bureau municipal et des commissions. Peut-être le feront-ils ce soir. Je le déplore, je le redoute mais ce n'est pas encore inéluctable. Notre engagement commun au service de la population pour mettre en œuvre le programme municipal mérite-t-il cela ? Si cela se concrétise, je dirai : quelle irresponsabilité... Dans quel but ? À part créer un chaos dont on voit les prémices ce soir... Dans quelles perspectives ?

Je vais demander une réponse à une question qui n'a pas été posée pour l'instant. Qui est le candidat clandestin de cette coalition ? Quelqu'un est-il atteint d'une addiction aux mandats, dissimulée comme une maladie honteuse qu'il ne voudrait pas dévoiler ? Est-ce pour permettre au MRC de conserver la seule mairie dont il pouvait se prévaloir ? Le saurons-nous enfin ce soir ? En tout cas, la Ville n'appartient pas au MRC. Elle n'appartient à personne. La Ville est administrée par une majorité d'élus au service de la population.

Nous avons un maire qui est légitime. Aucune disposition ne peut le conduire à la démission. Ce maire est un bon maire. Dans le cadre de l'exécution du programme municipal, il mène une politique dynamique. C'est un maire proche de ses administrés. Chers collègues, ne vous laissez pas entraîner dans l'ornière où certains veulent entraîner la Ville pour des intérêts personnels. Refusez les combinaisons. Refusez le chaos. Choisissez l'avenir du Kremlin-Bicêtre. Apportez votre soutien à Jean-Marc Nicolle.

#### **Saïd HASSANI (*non inscrit*)**

Mes chers collègues, mesdames, messieurs, monsieur Nicolle, l'effet papillon de votre mise en examen a eu pour conséquence immédiate le dysfonctionnement du Conseil municipal. Les votes des délibérations sont et seront retardés, les projets en cours également. Interloqués, déstabilisés, en attente de directives, les services administratifs tournent au ralenti. Vous n'avez plus de majorité, me semble-t-il. Mais peut-être ne sommes-nous pas au bout de nos surprises. Quand bien même arriveriez-vous à en créer une, artificielle, pour moi, la confiance est rompue.

Je ne me permettrai pas de juger qui que ce soit et quoi que ce soit dans l'affaire vous concernant, mais je suis, comme beaucoup de Kremlinoises et de Kremlinois, peu convaincu par vos déclarations tellement les faits, extrêmement graves qui vous sont reprochés, rapportés par les médias, sont en décalage avec ce que vous affirmez. Ceci est mon ressenti. Il est agrémenté d'une analyse raisonnée, dénuée de toute animosité, vous l'aurez compris. Ce soir, je ne ferai pas dans le spectaculaire ni dans les sorties à effet contrôlé, qui sont, à mon avis, contre-productives, prévisibles et inutiles.

Ce soir, j'ai écouté et j'écouterai attentivement chaque élu prenant la parole mais je refuserai, jusqu'à nouvel ordre, de participer au vote des délibérations que vous allez nous soumettre tant que cette situation perdurera. Ma position sera réévaluée, s'il le faut, au gré de l'évolution du bon fonctionnement de ce Conseil. Le cas échéant, si nous constatons un blocage de nos institutions, une démission de tout le Conseil me semblerait inévitable.

Monsieur Nicolle, pour sortir de cette crise, qu'allez-vous proposer ce soir aux Kremlinoises et aux Kremlinois ? La politique de l'autruche ? « Circulez, il n'y a rien à voir » ? La méthode Coué ? Votons comme si de rien n'était ? Je refuse tout cela catégoriquement. Allons-nous chanter ce soir « Tout va très bien, madame la marquise » ? Ne comptez pas sur moi. Je vous remercie.

**Jérôme GIBLIN (non inscrit)**

Chers concitoyens, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, monsieur le Maire, je suis au regret d'être dans l'impossibilité de participer ce soir aux délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. En effet, je ne pourrai pas voter contre des délibérations que j'approuve car elles sont bonnes pour la Ville et ses habitants, fidèles au programme de la majorité municipale élue en 2014. Mais je ne pourrai pas non plus voter pour celles-ci étant donné que la crise politique que connaît notre Ville n'est pas résolue.

Monsieur le Maire, vous rappelez avec raison la présomption d'innocence et protestez de votre innocence. J'espère sincèrement que celle-ci sera démontrée. Pour l'instant, une enquête, que l'on souhaite à décharge autant qu'à charge, est en cours. La justice française manque de moyens. Le temps de la justice n'est ni le temps médiatique ni le temps politique. Le temps moyen d'instruction et les recours possibles font que des années peuvent se passer avant qu'une procédure judiciaire n'aille à son terme car nous sommes heureusement encore dans un État de droit.

Aussi, il me semble que votre mise en retrait, c'est-à-dire la démission de votre fonction de Maire, est nécessaire. N'est-ce pas la règle pour tout ministre mis en examen, appliquée tant par la gauche que par la droite depuis vingt-cinq ans ? Cela ne présage en rien de l'issue judiciaire et ne constitue pas un aveu de culpabilité. Convenez que les faits avancés sont à tout le moins troublants et que nombre de Kremlinoises et de Kremlinois sont fondés à s'interroger. Je ne suis pas juge, mais j'ai peur que ne soit encore renforcé le climat délétère de notre vie politique, locale et nationale. L'antiparlementarisme est à un degré qui peut rappeler les années trente. La moitié de nos compatriotes ne vote même plus aux législatives. Beaucoup se radicalisent politiquement, arguant que « notre système est pourri ».

Ayant vainement demandé qu'une solution interne à la majorité municipale soit trouvée pour vous remplacer, au moins temporairement, et estimant que, dans ces conditions, il n'est plus possible de travailler sereinement, comme si de rien n'était, j'ai décidé de rendre la délégation que vous aviez bien voulu me confier. Dans un but de clarification, je souhaite des élections anticipées permettant à chaque citoyen de proposer ou de se prononcer sur des programmes et des personnes. Vous vous prévaliez d'un soutien populaire conséquent. Pourquoi ne pas retourner devant les Kremlinois pour une nouvelle élection et rétablir ainsi le lien de confiance entre les électeurs et leur maire ? Autrement, je crains un enlisement du travail municipal alors que les six cents personnels communaux sont investis, consciencieux et efficaces. Je voudrais dire que toutes les personnes de tous les services que j'ai pu observer ou solliciter au cours de l'exercice de ma délégation santé et handicap m'ont impressionné par leur dévouement au service des Kremlinois. Cette municipalité et cette majorité ont fait du bon travail depuis vingt-trois ans. Une décision altruiste s'impose afin de préserver cet héritage et de ne pas obérer l'avenir. Puissent la raison et l'intérêt général l'emporter. Je vous remercie de votre attention.

**Jean-Luc LAURENT (non inscrit)**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, la séance du Conseil municipal à laquelle nous participons aujourd'hui est la première séance depuis la mise en examen du Maire le 30 mars 2018. Depuis près de quatre mois, le Conseil municipal n'a pas été réuni. La dernière réunion remonte au 8 février. Pourtant, le 31 mars, vous avez fait savoir, monsieur le Maire, par l'intermédiaire de votre avocat que vous repreniez vos activités et, cela, dès le 1<sup>er</sup> avril. Cette décision est intervenue sans aucune réunion de l'équipe municipale, de la majorité et du Conseil municipal. C'est une décision surprenante qui relève de votre choix personnel. Cette décision me stupéfie et me choque, d'abord parce que les Kremlinois méritent le respect après la sidération et le trouble qu'ils vivent depuis que

ces informations ont été connues de tous par voie de presse. Et je déplore que des citoyens soient, ce soir, interdits d'accès à la salle des délibérations du Conseil municipal ou dans les salles attenantes, comme cela a toujours été le cas jusqu'à présent. Lorsque j'étais maire et avant que je sois maire, il était possible d'ouvrir les salles pour permettre aux citoyens d'être au plus près de la délibération et de voir les élus.

Mais je suis surpris et stupéfait aussi parce que les élus, qui représentent les Kremlinois dans leur diversité politique, méritent considération. C'est le Conseil municipal qui vous a élu Maire le 16 janvier 2016. C'est le Conseil municipal qui est le lieu de l'expression de la démocratie sous le contrôle des citoyens qui élisent leurs conseillers. Enfin, la mise en examen d'un maire est sans précédent au Kremlin-Bicêtre et est un fait très rare en France. Cette situation aurait dû justifier une réunion beaucoup plus rapide du Conseil municipal.

Nous sommes à présent en séance. Mais je déplore qu'il n'y ait pas, avant toutes les délibérations qui ont été inscrites à l'ordre du jour et qui nous ont été communiquées, un rapport de vous, monsieur le Maire, exposant la situation, les motifs de mise en examen — qui n'ont pas été rappelés au Conseil par votre déclaration —, les éléments que le Maire souhaite porter à la connaissance et à la discussion du Conseil municipal. Aucun rapport n'a été inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil.

Les citoyens et les élus du Conseil municipal attendent des explications précises, pas des rideaux de fumée, pas des faux-fuyants sur d'autres considérations visant à éviter de parler du fond, de la question qui vous concerne et qui concerne la Ville, non pas sous l'angle judiciaire, mais sous l'angle de ses conséquences politiques pour la Ville et son avenir. Vous seul connaissez, monsieur le Maire, la vérité sur les griefs de corruption, trafic d'influence, blanchiment, abus de biens sociaux. La gravité des accusations est telle qu'elle trouble grandement les citoyens et qu'elle a provoqué une rupture de confiance entre vous et les citoyens du Kremlin-Bicêtre, entre vous et un certain nombre d'élus du Conseil municipal.

Vous invoquez la présomption d'innocence alors que vous dites en même temps avoir reconnu certains faits reprochés. Une chose est certaine, à présent. En tout état de cause et qui ne laisse place à aucun doute, lorsque vous étiez membre du MRC et premier secrétaire départemental de la Fédération du Val-de-Marne, vous aviez la responsabilité de gérer l'argent des adhérents et des élus. Vous déteniez la signature sur le compte bancaire. Vous vous êtes fait des chèques à vous-même que vous avez encaissés sur votre compte personnel en donnant des fausses factures. Ces faits qui sont clairement démontrés à présent sont graves. Plus aucun doute n'est permis en tout état de cause sur ce dossier. Il s'agit d'un abus de confiance. Non seulement vous n'avez plus notre confiance, mais il serait irresponsable, selon nous, de vous laisser gérer la Ville. Je le dis nettement.

À l'école, on apprend que la démocratie a pour B.A. BA la probité et l'honnêteté des élus. Les citoyens attendent de leurs élus qu'ils soient irréprochables et au-dessus de tout soupçon. C'est cela, la morale républicaine. Pas autre chose.

En espérant être entendu ce soir, je veux vous rappeler, Jean-Marc Nicolle, ce que nous avons appris ensemble : l'intérêt général est supérieur à l'intérêt personnel. C'est d'abord cela la *res publica*. Pas autre chose. Je veux m'adresser à vous, monsieur le Maire, en vous appelant solennellement à démissionner dans l'intérêt de la Ville et dans votre intérêt propre pour assurer votre défense. Puisque vous affirmez que les affaires qui vous valent d'être mis en examen sont des affaires privées, je vous demande de cesser d'instrumentaliser notre Ville et les Kremlinois dans vos affaires. Quittez vos fonctions, monsieur Nicolle. Vous pourrez ainsi régler vos affaires en privé.

Un dernier mot. Vous m'avez écrit, monsieur le Maire, pour retirer la délégation que vous m'aviez confiée en janvier 2016, pour maintenir le lien entre l'ancien maire que je suis et l'équipe municipale dans le cadre du mandat pour lequel nous avons été élus ensemble. Avec cette lettre, vous m'avez demandé de rendre l'ordinateur, de débarrasser mes locaux et de rendre mes clés. Quand je partirai ce soir, vous trouverez ici même — et il m'en sera ainsi donné acte — l'ordinateur et les clés. Je vous indique que les locaux ont été libérés de tous mes effets personnels. Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.

**Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et Centristes)**

Monsieur le Maire, bonsoir. C'est un texte à deux que nous allons lire. Léa Morgant et moi-même allons lire une déclaration.

**Léa MORGANT (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames, messieurs, dans un premier temps, je voulais remercier M. Banbuck. Votre plaidoirie à charge contre le MRC nous rassure sur les propos de M. Nicolle. Ce conseil ne doit pas être un tribunal.

Ce soir, c'est donc une opposition à deux voix, unie dans une même intervention qui intervient dans l'intérêt du Kremlin-Bicêtre et de ses habitants. Le Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre et le Groupe MODEM et Centristes tiennent à s'exprimer sur les événements récents qui ont conduit notre Ville à sombrer dans la tourmente et à subir une affaire de moralité politique inédite, touchant le premier magistrat de la commune.

**Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et Centristes)**

Si les événements se sont accélérés depuis ces derniers mois, notre ville est bel et bien plongée depuis près d'un an dans une crise de crédibilité. L'opposition municipale avait d'ailleurs interrogé le Maire et la majorité à plusieurs reprises sur le respect de la législation en matière de marchés publics et sur d'autres points ayant également fait l'objet de remarques de la Chambre Régionale des Comptes. Pour rassurer les Kremlinois, il faut que de nouvelles investigations soient menées par la Chambre Régionale des Comptes sur la comptabilité de la ville et que toutes les bases soient saines. C'est une rénovation et une clarification de la gestion municipale que nous voulons.

**Léa MORGANT (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)**

Il n'est pas question ce soir de remettre en cause l'article 9 de notre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. » Nous nous interrogeons tout de même sur la moralité, l'honorabilité et la crédibilité politique du premier magistrat de la commune. Quelle que soit l'issue des procédures judiciaires, il est de fait aujourd'hui, monsieur Nicolle, que vous ne disposez plus de la confiance, de la fiabilité et de l'autorité nécessaires pour gérer et animer sereinement, et dans les meilleures conditions, notre commune. Que sont d'ailleurs les cris que l'on entend en bas ? Ne serait-ce pas des Kremlinois en colère ?

Il est des moments où, tout en se battant légitimement pour se justifier, il est indispensable d'être objectif avec soi-même, de faire preuve de retenue personnelle et de donner la priorité à l'intérêt général que représente l'ensemble de la population kremlinoise, non pas à votre intérêt privé.

**Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et Centristes)**

Monsieur le Maire, vous avez souvent eu à l'égard de vos adversaires politiques une attitude méprisante, agressive, voire outrageante. Mais vous subissez désormais une pression pour le moins inamicale dans votre propre camp. On assiste depuis quelques semaines à une révolution de palais dans votre ancienne majorité. La coordination des partis de gauche dissimule des appétits pour accéder à une place qui reste occupée à ce jour par vous-même, les uns excluant les autres qui ont encore le cœur qui balance vers les uns ou vers les autres. Et nous assistons, sidérés, à ce bal des prétendants, prêts à tout pour étancher leur soif de pouvoir, allant même jusqu'à renier leurs idéaux partisans et leur devoir envers les Kremlinois. Quelle indignité... Le jeu des chaises musicales n'est pas digne de ce que les citoyens attendent de responsables politiques. Aristote considérait que la politique permet à l'homme de trouver le bonheur dans la cité. Comment ce bonheur peut-il être ressenti par des citoyens qui assistent à un tel spectacle ?

**Léa MORGANT (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)**

Le jour où la morale est trop éloignée de la politique, la politique n'est plus rien. Vous en êtes la preuve par l'exemple. Monsieur Nicolle, vous n'êtes plus en position de représenter notre Ville face aux interlocuteurs de notre commune : employés communaux, entreprises, associations locales, représentants de l'État et autres collectivités locales, tel que le Forum métropolitain du Grand Paris où votre démission a été prise en compte rapidement. Aussi, ce soir, nous refusons de participer à cette mascarade que vous nous imposez.



Vous rappeliez dans votre lettre aux Kremlinois devoir toute la vérité à vos concitoyens. *Quid* de l'exemplarité, du respect et de votre responsabilité envers ces derniers ? Votre comportement ne fait qu'encourager la fuite des électeurs et le discrédit envers les politiques.

Aussi, ce soir, en cohérence avec une certaine éthique de notre statut d'élus, nous refusons de siéger face à un homme qui n'est plus digne et qui n'a plus de crédibilité auprès des Kremlinois pour remplir sa fonction de Maire.

Je voulais juste ajouter un dernier mot, puisque je vois que mon collègue Pascal Reisser ne se lève pas. Pascal, je vais juste t'inviter à méditer ces quelques mots que j'emprunte à Machiavel et qui trouveraient peut-être une résonance chez d'autres : « Presque tous les hommes, frappés par l'attrait d'une vaine gloire, se laissent séduire, volontairement ou par ignorance, à l'éclat trompeur de ce qui mérite le mépris plutôt que la louange. »

*21 heures 20 : départ de Rose Marie Loembé, Colette Khabbaz, Arnaud Weber-Guillouet, Léa Morgant, Nadia Chiboub, Bernard Aubague*

### **Pascal REISSER (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)**

Chers collègues, chers Kremlinoises et Kremlinois, si nous sommes réunis ce soir aussi nombreux, c'est que ce Conseil municipal passionne *a priori* un certain nombre de citoyens du Kremlin-Bicêtre, et pas seulement. Ces dernières semaines, nous avons assisté, médusés, à un déferlement de déclarations des élus de la majorité municipale, rapides à accuser et à juger, quitte à se déjuger. Dans cette séquence, nous sommes passés tour à tour du théâtre des Guignols à *Règlement de comptes à OK Corral*, du vaudeville au mauvais western. Cela pourrait faire sourire, mais ce spectacle — car c'est un spectacle — est affligeant pour les Kremlinois.

J'ai découvert des collègues autour de cette table qui auraient leur place dans l'opposition s'ils ne s'accrochaient pas à leur délégation. Chers collègues, vous êtes les bienvenus. Nous ne sommes pas sectaires, mais il faudra, pour cela, faire preuve de cohérence. Pour ma part, et au risque de surprendre, je crois à ce que l'on appelle la présomption d'innocence. Je n'accuserai jamais personne sur la base d'articles de presse car j'ai la conviction que la justice française est la seule à même de juger les citoyens, même s'ils sont élus ou maires. C'est un principe fondamental de notre État de droit. Céder à la pression médiatique serait remettre gravement en cause nos institutions et le droit à chacun de se défendre. Ce n'est pas le lieu du Conseil municipal.

Ce que je juge en revanche, ce sont les projets portés par la majorité municipale ou, du moins, ce qu'il en reste. Les Kremlinois nous ont confié un mandat et attendent de nous que nous l'exercions avec responsabilité. En tant que président du Groupe Divers Droite et Opposition municipale, je continuerai à défendre les Kremlinoises et les Kremlinois en m'opposant aux projets qui desservent leurs intérêts. C'est avec la même lucidité que je voterai pour les projets qui vont dans le bon sens et améliorent la qualité de vie dans notre ville. Les Kremlinois en ont assez des querelles internes, des guéguerres de clans et des tractations de coulisses qui paralysent les projets. L'heure doit être à la responsabilité. Alors que les groupes de la majorité municipale se soucient davantage de leurs postes et leurs postures, moi, représentant Divers Droite et Opposition municipale, je démontre mon sérieux et ma cohérence au service de l'intérêt général et des Kremlinois. Être utile et servir les Kremlinois, telle est ma devise. Je vous remercie.

### **Geneviève ÉTIENNE EL MALKI, Maire-adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)**

En effet, les précédents existent. Mais la mise en examen d'un maire, ce n'est quand même pas une chose banale. Je tiens aussi à préciser qu'aucun élu autre, dans cette salle, n'est mis en examen. Le doute a plané quelques instants tout à l'heure. Néanmoins, une mise en examen ne veut pas dire condamnation. Et non, nous ne sommes pas ici pour instruire un procès, ni pour nous donner en spectacle, malgré un dispositif qui semble y être favorable. Tous ici, nous sommes attachés à la présomption d'innocence. C'est un rempart, c'est un droit, c'est l'essence même de notre justice. Mais, d'une certaine façon, ce n'est pas la question.

La question n'est pas judiciaire. Elle est politique. Nous sommes face à une situation politique qui demande réflexion, échanges, dialogues. Se poser des questions politiques, y apporter des réponses, ce n'est pas être un bourreau. Il y a

eu des mots prononcés ce soir qui manipulent les affects, les consciences, qui s'adressent à on ne sait qui. Je ne me sens pas être un bourreau pour m'être exprimée avec une sobriété que je pense avoir contrôlée. Ce n'est pas être un bourreau que d'affirmer certains principes.

Désormais, le doute s'est insinué. Notre séance de ce soir s'est ouverte sur les équilibres politiques initiaux. Ils ont été remis en cause. Il est déjà évident que plus rien ne sera comme avant. Un maire, comme tout élu de la République, en effet, incarne les valeurs de la République. Je mettrai au sommet de ces valeurs l'exemplarité, la probité, la stabilité. En conséquence, nous réitérons notre souhait de voir le Maire se mettre en retrait afin de laisser une chance à son équipe municipale, à sa Ville et à ses agents — comme l'a dit Jérôme Giblin — qui se dévouent jour après jour et quotidiennement, de laisser une chance à toute cette collectivité qui, jusque-là, a travaillé en synergie, de nous laisser une chance à tous de poursuivre notre œuvre collective et, j'ai envie de dire, notre destin politique pour certains élus, ou notre destin de citoyen puisque nous sommes tous, d'abord et avant tout, des citoyens. Il s'agit de laisser ainsi une chance de poursuivre notre œuvre et notre aventure collective dans un climat qui ne serait pas constamment plombé par le doute.

Les élus du Groupe socialiste n'ont pas ménagé leurs efforts pour chercher une solution de sortie de crise. Vous devez savoir que tout élu ici pourrait assurer les fonctions de maire. Ce n'est pas Jean-Marc Nicolle ou le néant, Jean-Marc Nicolle ou le chaos, Jean-Marc Nicolle ou Jean-Luc Laurent. D'autres élus autour de cette table, plus ou moins proches de l'équipe du Maire, auraient pu assurer ces fonctions. Le temps a démontré qu'une solution interne, pacifiée, négociée n'était pas envisageable. Ce soir, alors que nous sommes là pour trouver finalement un certain nombre de réponses collectives, force est de constater que le Maire, dont l'élection a résulté de cette même assemblée dont je parlais, tient à conserver ses fonctions. Ainsi, pour nous, cela constitue un dilemme insupportable que M. Giblin a également formulé : ni pour ni contre. À ce stade de notre réflexion, nous allons donc poser un acte symbolique, en notre âme et conscience et parce que nous sommes responsables, et non pas parce que nous sommes des clones, avides de pouvoir ou que cela nous chante. C'est douloureux pour nous, mais nous faisons le choix de ne pas poursuivre l'assemblée de ce soir et de quitter le Conseil municipal.

*21 heures 29 : départ de Geneviève Étienne El Malki, Paule Mathonnat, Laurent Girier, Lina Boyau.*

**Nadia MERSALI-LALOUPO (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)**

Mesdames, messieurs, chers collègues, depuis le 29 mars, soit depuis plus de soixante jours, notre Ville connaît une situation peu commune qui a précipité une crise dont le déclencheur aura été la mise en examen du Maire aux motifs connus de tous. Tout cela est bien triste pour notre Ville et pour l'image de la démocratie. Tout au long de cette crise, nous avons cherché à comprendre la situation, à dialoguer pour trouver des solutions dans cette situation exceptionnelle. Nous n'avons ménagé aucun effort.

Tout au long de cette crise, nous avons défendu une position constante et claire : notre attachement à la présomption d'innocence, au droit de chaque citoyen mis en cause de défendre son honneur et même son innocence devant la justice. Nous ne sommes ni des juges ni un tribunal populaire. Nous n'avons rien dit sur les procédures en cours. Nous avons pris la mesure du doute qui traversait la population et les agents de la Ville. Or le doute, ce n'est pas de l'émotion, ce n'est pas de la colère, cela ne se dissipe pas ou ne s'atténue pas avec le temps. Le doute, cela s'insinue, cela ronge, cela décompose chaque jour un peu plus.

Nous nous sommes demandé comment la majorité élue en 2014 et qui a désigné Jean-Marc Nicolle en janvier 2016 comme Maire pouvait mener encore la politique de la Ville. Pour nous, la seule question posée dans ce climat et ce contexte de crise, tant au sein de la majorité qu'au sein du personnel et dans la Ville, aura été : le maintien de Jean-Marc Nicolle au poste de Maire permet-il de continuer le travail dans la sérénité ? Nous pensons que ce n'est plus le cas. Cette raison de taille, dès le 31 mars, nous a conduits à demander au Maire de se retirer.

Force est de constater que ni le Maire ni ses partisans n'ont apporté un début de réponse à nos interrogations. Au contraire. Nous avons assisté à un déni absolu de la situation et de ses conséquences, et, qui plus est, à la création d'un nouveau groupe au sein du Conseil municipal qui requiert pour le moins des éclaircissements quant à sa ligne politique, surtout quand le Maire en est membre. Une part du débat semble résider entre les amis et camarades

d'hier, membres du même groupe et du même parti, débat que nous ne maîtrisons pas et dans lequel nous n'avons pas l'intention de nous inscrire.

L'ordre du jour de ce Conseil municipal est la preuve de ce moment dramatique que vit notre Ville. Il est le symbole d'une volonté de se maintenir coûte que coûte, même au détriment de l'intérêt de la Ville. Par ailleurs, nous avons bien compris le sens de cet ordre du jour : nous faire adouber un état de fait, hors de la réalité que nous traversons depuis deux mois.

Voilà pourquoi, sans ambiguïté, notre position, mesdames, messieurs et chers collègues est la suivante : nous demandons solennellement à M. le Maire de se retirer, faute de quoi nous ne participerons pas à ce Conseil dont l'ordre du jour est construit entièrement pour nous obliger à voter des délibérations qui, si nous ne le faisons pas, pourraient servir et être demain instrumentalisées dans l'objectif de nous reprocher, à nous, la situation que nous n'avons pas créée.

Avec quelle majorité Jean-Marc Nicolle peut-il mettre en œuvre le programme pour lequel la gauche a été élue ? Nous sommes un groupe qui rassemble trois membres du Parti communiste et deux citoyens. Ce groupe, nous le notons, est le seul du Conseil municipal à ne pas avoir été modifié ni affecté ces dernières semaines. Mais peut-être est-ce parce que nous sommes le vieux monde ou, plutôt, nous voulons le croire, parce que, dans sa diversité, son ancrage local, ses règles de vie non autoritaires, notre groupe a toujours affirmé qu'en cas de désaccord, la liberté de vote était un droit pour chacun de nos membres. Nous voulons croire que cette diversité nous a mis dans les conditions d'échanger et de débattre avec les Kremlinoïses et, à partir de leur avis, de construire notre opinion, de déterminer notre attitude à l'écoute y compris des nuances qui existent dans la population et dont certaines nous traversent même. C'est pourquoi, ce soir, encore, nous parlons d'une même voix. Nous restons, pour notre part, unis, cohérents, fidèles et sereins avec, comme seule boussole, l'intérêt des Kremlinoïses. Je vous remercie pour votre attention. Nous allons maintenant quitter le Conseil.

*21 heures 35 : départ de Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali et Ibrahima Traoré, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard, J.Giblin, S.Hassani*

**Sarah BENBELKACEM, Maire-adjointe chargée de l'habitat et du logement (*non inscrit*)**

Chers Kremlinoïses, chers collègues, je ne suis pas de ceux qui voient dans la mise en examen du Maire une occasion inespérée de l'anéantir politiquement et de conquérir, voire reconquérir le pouvoir. Je ne suis pas non plus de ceux qui, par amitié, voire par aveuglement, sous-estiment la gravité de la situation. Le rapport des Français vis-à-vis des élus est marqué par une très forte méfiance et Le Kremlin-Bicêtre n'est pas épargné. Nous avons pu le constater collectivement lors des campagnes électorales et dans l'exercice de nos mandats. En tant qu'élus locaux, nous devons comprendre cette méfiance et la combattre. Or la mise en examen de M. le Maire et la reconnaissance de certains faits qui lui sont reprochés vont à l'encontre de cet impératif. Pire, cela renforce ce climat de suspicion. C'est la raison pour laquelle je regrette sa décision de se maintenir, non pas parce que je considère qu'il est coupable — et je refuse d'entendre qu'appeler à la démission du Maire équivaut à une violation de la présomption d'innocence, cela ne préjuge en rien de sa culpabilité —, mais parce que je considère cette position responsable et lucide. J'espère donc qu'il reviendra rapidement sur sa décision.

À défaut, je crains qu'en 2020, les Kremlinoïses se détournent de la gauche pour de mauvaises raisons. Je crains que, dans les urnes, ils jugent l'affaire Nicolle plus que notre bilan, sacrifiant ainsi notre travail, notre projet et la valeur que l'on porte. Nous avons donc un désaccord majeur. Je n'exclus pas d'en tirer les conséquences dans un avenir proche. Je resterai au sein du Conseil municipal ce soir, même si je crois comprendre que le quorum ne sera plus atteint. J'avais pour intention d'exprimer ma désapprobation en m'abstenant massivement sur toutes les délibérations, prenant en compte le fait que les délibérations essentielles passeraient quand même et que cela ne créerait pas une situation de blocage. Je vous remercie.

**Vincent ROUSSEAU conseiller municipal délégué à l'éducation, collèges, lycées et enseignement supérieur (*non inscrit*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, notre Ville traverse une situation de crise politique majeure. Je la déplore. C'est d'ailleurs parce que cette crise vous concerne que vous êtes venus si nombreux ce soir. Cette situation est créée par la mise en examen de Jean-Marc Nicolle, le Maire. Il ne m'appartient pas, ni à moi ni à personne ici — cela a été rappelé —, de commenter le fond de cette affaire. Un Conseil municipal ne saurait devenir un tribunal populaire. Mais cette situation est aussi créée par les tractations politiciennes auxquelles se livrent les appareils politiques. Je ne nie pas l'utilité démocratique des partis politiques et le fait que des citoyens aux idées proches puissent se réunir pour réfléchir ensemble aux choix collectifs de la vie de la cité. Hélas, dans la situation actuelle, ce n'est pas à cela qu'ils ont servi.

D'un côté, il y a donc un Maire dont je déplore qu'il ne se soit pas décidé à ramener la sérénité dans l'action municipale en renonçant non pas à son siège d' élu mais à conduire l'exécutif. De l'autre, il y a des appareils politiques qui sacrifient le projet municipal qu'ils ont porté pour mener une guerre de tranchées. Entre les belligérants, je refuse de jouer au petit soldat. J'ai donc décidé — et Sarah Benbelkacem a fait de même — de quitter, au sein de cette assemblée, le Groupe d'élus qui soutiennent le maintien du Maire et de démissionner dans le même temps du mouvement politique auquel nous appartenions, le MRC. En conséquence, nous siégeons ce soir en non-inscrit.

Pour les citoyens, lire dans la presse le déchirement des élus, autrefois soudés, ne fait que générer une crise de confiance envers leurs représentants. De cette crise de confiance naît un terrible sentiment de défiance. Le lien entre les citoyens et les représentants est, hélas, plus facile à briser qu'à retisser. Malgré cette crise municipale, je n'ai pas cessé le travail dans ma délégation à l'éducation. Je continue à recevoir des familles, à représenter la Ville au Conseil des établissements scolaires, à suivre les dossiers sur lesquels je suis sollicité. Je continue le travail parce que c'est mon devoir d' élu. En élu responsable, mon objectif n'est pas de bloquer le fonctionnement municipal, mais de continuer à œuvrer pour les Kremlinois avant tout. Aucune pression d'aucune part ne m'empêchera d'exprimer ma volonté de travailler pour l'intérêt général.

Pour conclure, je me dois donc de donner l'explication de mes intentions de vote de ce soir. Je souhaite réaffirmer mon regret de la décision prise par notre Maire qui refuse de se mettre en retrait de ses fonctions. Pour cette raison, je ne peux me résoudre à voter favorablement les délibérations à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir. Mais je ne peux pas non plus m'opposer à ces délibérations. Elles sont la mise en œuvre du projet de Ville et elles reflètent toujours, je le pense, l'intérêt général. Pour ces différentes raisons, j'ai fait le choix d'une abstention méthodique sur l'ensemble des délibérations à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir. Je vous remercie de votre attention.

**Zohra SOUGMI, Maire-adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, Le Fort, Les Barnufles et Les Glacis (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, bonsoir. Nous traversons une période difficile avec le constat suivant, celui d'une grande déception humaine au vu des parcours de chacun. Au regard de coupures de presse, certains ont jugé et condamné le Maire en faisant une campagne haineuse et calomnieuse. Pour mémoire, une mise en examen n'est pas une preuve de culpabilité. Ces mêmes personnes ont balayé d'un revers de main tout ce qu'il a fait pour notre Ville, toutes ces années de travail, d'investissement et de dynamisme impulsé. Vous avez la mémoire courte. Je suis d'autant plus atterrée du non-respect de la loi de ces soi-disant initiés. Les trois piliers fondamentaux ont été bafoués, à savoir la présomption d'innocence, le droit à la défense, le secret de l'instruction. Nos libertés individuelles sont ainsi faites. Et c'est de cette manière qu'elles nous protègent. Il ne faut pas y déroger.

Je trouve également intolérables les propos tenus par certains, tel que « Nous ne mettons pas en doute la présomption d'innocence ou l'excellence du Maire ». J'aimerais leur dire : « Mais que faites-vous alors ? Ayez confiance en notre justice. Le Maire et son équipe n'ont aucune inquiétude. Ils travaillent comme toujours sereinement et efficacement. » Ce soir, nous sommes réunis au Conseil municipal pour délibérer et voter des dossiers sur lesquels nous avons travaillé avec l'ensemble des élus de la majorité, M. Rousseau, Mme Benbelkacem. Je souhaite que ces mêmes élus gardent à l'esprit l'intérêt général des Kremlinois et laissent de côté les querelles partisans. Pour

finir, aucun parti ou coalition politique ne peut demander la démission du Maire ni proposer un autre Maire. Les seuls légitimes sont les Kremlinois. Je vous remercie.

### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Nous sommes arrivés au bout de la liste des inscrits. Je vais apporter un certain nombre d'éléments avant de clôturer ce Conseil municipal. En effet, il n'y a plus le quorum pour délibérer dans de bonnes conditions.

Pour autant, nos institutions sont-elles bloquées ? Elles ne seront pas. En effet, le Conseil municipal sera amené à délibérer de nouveau lundi 4 juin, ici même, à 20 heures 30. Je signerai la convocation ce soir. Comme le prévoit le Code général des collectivités locales, nous serons amenés à délibérer à ce moment-là sans quorum.

J'invite chacun au sens de la responsabilité. Des mots ont été dits ce soir sur le fait que notre Ville serait bloquée. J'ai entendu qu'il y aurait un problème de crédibilité posée avec un certain nombre d'institutions. Cela me surprend. J'ai repris effectivement mon activité depuis presque trois semaines. J'avais fait l'erreur en reprenant trop rapidement mon activité, ce qui m'a amené à cette hospitalisation de quatre semaines. Mais, depuis trois semaines, l'activité n'a jamais cessé. Un certain nombre de réunions assez importantes se sont déroulées. Je vais prendre l'exemple du Conseil communal de prévention de la délinquance. La sécurité est un vrai sujet dans notre ville et pour l'ensemble de nos concitoyens. Comment se fait-il que, lors de cette réunion qui s'est déroulée ici même dans cette salle il y a à peine dix jours, toutes les institutions de l'État étaient présentes ? Il y avait le commissaire, le directeur de la sécurité publique du Val-de-Marne, les services de l'État au niveau judiciaire. L'ensemble de nos partenaires qui nous accompagnent dans les politiques de sécurité étaient présents.

Comment se fait-il que les seuls sièges à être vides aient été ceux des élus qui n'appartiennent pas à mon groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés ? Les élus avaient décidé de faire la politique de la chaise vide, comme ils l'ont décidé depuis plusieurs semaines. En fait, ce ne sont pas nos institutions, ce n'est pas l'État, ce ne sont pas nos partenaires, mais tout simplement un certain nombre d'élus qui ont décidé de ne plus siéger. Et notre Ville aurait ainsi perdu sa crédibilité... J'en appelle à leur sens de la responsabilité. S'ils sont cohérents et si Jean-Marc Nicolle est aussi infréquentable qu'ils le laissent entendre, qu'ils démissionnent de leur délégation. Qu'ils soient cohérents. En tout cas, je constate que, depuis six semaines, ces élus ont décidé d'abandonner le travail municipal mais continuent à conserver leur délégation, et les indemnités qui vont avec. Qui est incohérent ?

Je l'ai dit dans ma déclaration. Je refuserai que ce soit mes collègues qui soient mes juges. Si nous ne faisons pas confiance dans la justice du pays, qu'on ait le courage d'aller aux élections. Je l'ai dit dans mon propos, dans ma déclaration. Je n'ai aucune difficulté. Que les appareils politiques qui ont quitté la table ce soir aient le courage, à ce moment, de s'en remettre effectivement au jugement du peuple. Ce seront alors les Kremlinois qui décideront de notre avenir. Pourquoi ces partis politiques, qui ont décidé de quitter cette table ce soir, n'ont-ils pas le courage de s'en remettre au jugement des Kremlinois ?

Il faut naturellement être cohérent. Bernard Aubague et Léa Morgant, qui ont quitté la table, ont fait une proposition qui ne me dérange absolument pas. Effectivement, s'ils le souhaitent, je suis prêt avec l'ensemble du Conseil municipal à réinviter la Chambre régionale des comptes dans notre collectivité pour examiner de nouveau les comptes. Le rapport, qui ne sera malheureusement pas étudié ce soir, prouve que, depuis ma réélection, les choses ont été rétablies et qu'un certain nombre de corrections ont été apportées tant sur le plan juridique que dans le cadre de la commande publique. En effet, certains ou certaines peuvent être dérangés ou gênés par ma détermination à prouver mon innocence dans le cadre de la partie civile dans laquelle j'ai décidé de placer la Ville du Kremlin-Bicêtre. Je n'accepterai pas que mes collègues du Conseil municipal soient mes juges.

Je précise aussi, s'il le faut, que la Ville du Kremlin-Bicêtre et Jean-Marc Nicolle en tant que chef de l'exécutif ne sont pas *persona non grata*. Dans la continuité du travail mené par mon premier adjoint, Jean-François Banbuck, je suis allé à la Région. Le Maire du Kremlin-Bicêtre y a été reçu sans aucune difficulté. J'ai obtenu une subvention très significative pour la réalisation du parc urbain de centre-ville. Dans quelques semaines, j'aurai l'occasion de le présenter à l'ensemble des Kremlinois. C'est la réalité des choses. Je n'ai pas l'impression que nous habitons dans la même ville.

Certains souhaitent la tempête et la favorisent, mais ce ne sont pas ceux qui, malgré notre diversité, sont restés ce soir, ici, autour de la table. Je sais bien faire la différence et je ferai la différence demain par rapport aux actes que chacun a pu poser ce soir. Depuis ces dernières semaines, un certain nombre d'élus ont continué à travailler dans leur délégation. Je les en remercie. Il y a naturellement tous les élus qui appartiennent à mon groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés, mais je veux aussi remercier Sarah Benbelkacem qui a poursuivi l'ensemble de ses permanences. Elle n'a pas décidé, comme d'autres, d'interrompre le travail dans le cadre de la délégation que je lui ai confiée. Vincent Rousseau a poursuivi aussi son travail de représentation de notre collectivité dans un certain nombre d'institutions. Je l'en remercie également. Je remercie aussi Laurent Girier, qui est parti, et Geneviève El Malki. Ils ont poursuivi aussi leur activité. Bernard Chappellier, qui est ici autour de la table, a décidé de poursuivre aussi dans le cadre de la délégation que je lui ai confiée en charge du soutien de l'ensemble des politiques sportives au niveau de la Ville. L'absence d'un certain nombre de noms, que je n'ai pas cités, fait qu'un certain nombre d'élus, sans remettre leur délégation, ont décidé, de leur propre chef, depuis plusieurs jours ou semaines, de ne pas poursuivre le travail municipal. Certains essaient de me mettre en difficulté, mais manquent particulièrement de cohérence. Cela nécessiterait en effet qu'ils aient le courage, tout simplement, de démissionner de leur délégation pour être cohérents par rapport à leur décision. Cela entraînerait alors peut-être naturellement une démission générale du Conseil municipal. Nous aurions alors l'occasion, si tout le monde en avait le courage, de nous en remettre aux votes de nos concitoyens.

Mes chers collègues, mesdames, messieurs, je suis désolé parce que des délibérations importantes étaient présentées ce soir. Nos institutions ne sont pas du tout bloquées. Le Code général des collectivités territoriales prévoit naturellement tous les cas de figure. La jurisprudence est très riche à cet égard pour envisager tous les cas de figure et assurer la continuité d'action de notre collectivité. Je vous donne donc rendez-vous ici même lundi 4 juin à 20 heures 30. Je vous remercie. Bonne soirée.

*Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 21 heures 54.*